

LIGNE

**DIMANCHE
9 JUILLET 2017**

VIDE-GRENIER

A L'OCCASION DE LA

FETE DU MOUTON

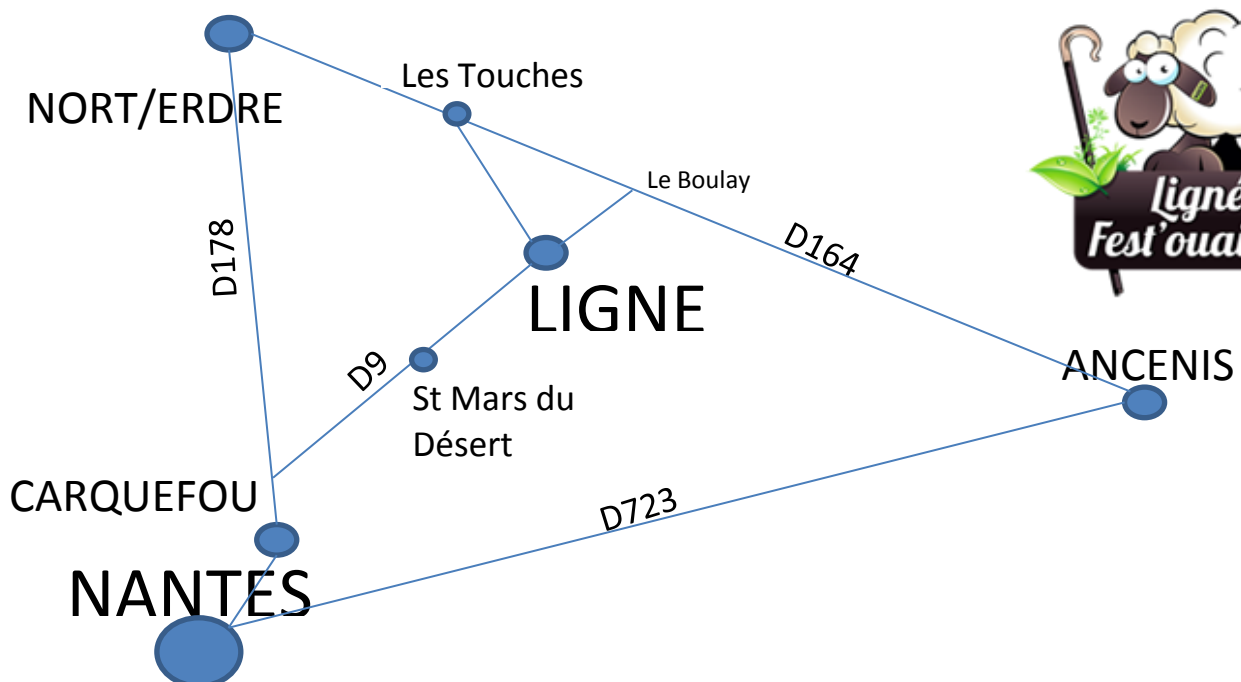
De 8h00 à 18h00 Emplacement avec votre véhicule

ORGANISE PAR :

LIGNE FEST'OUAILLES

EMPLACEMENT : 5 mètres ► 10 Euros

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS : VOIR AU DOS



RESERVE UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS

Vide-grenier du dimanche 9 Juillet 2017 à LIGNE

à retourner à : **M. PERRION Dominique 62 Avenue des pins 44850 LIGNE**

Tél. 06 95 744 756

REGLEMENT

- Accueil des exposants à partir de 6H00.
- Alimentaire réservé uniquement aux organisateurs.
- Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobiliers).
- Les participants sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public.
- Les armes à feux ou blanches, les objets neufs, les produits alimentaires et les animaux sont interdits à la vente.
- Nous ne fournissons pas de tables ni de chaises.
- Les exposants qui désirent être ensemble devront impérativement se présenter en même temps.
- 1 seul voiture supplémentaire sera admise pour un déchargement avant de repartir.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non occupation ou désistement (sauf cas exceptionnel).
- Votre véhicule sera derrière vous. Les emplacements sont de 5x5 mètres. Vous serez placé au fur et à mesure des arrivées. Les non inscrits seront placés le plus loin de la fête à partir de 8h00. Merci de votre compréhension.

Tous les véhicules supérieur à 5m de long devons prendre 2 emplacements.

Nombre d'emplacement : x 10 € = Euros

OBSERVATIONS :

(Chèque à l'ordre de LIGNE FEST'OUAILLES à joindre au bulletin d'inscription)

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER (9 juillet 2017)

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : Ville : Département :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e) :
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)
- Je déclare faire mon affaire personnelle de toutes assurances concernant ce Vide Grenier. Et, déclare renoncer à tous recours à l'encontre des organisateurs, de ses assurances et à la ville de Ligné en cas de dommages.

Fait à : Signature

le :